

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nadine-brossard-csstl-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/12ccc6ba17441f6021e548ab>

Date d'obtention : 2026-09-25 12:09:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que le plus important est de suivre le protocole de la trousse, de ne pas demander à voir les images et à rester sans jugement tout au long de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va m'aider à suivre les bonnes étapes pour m'assurer que je fais les bonnes interventions pour aider le ou la jeune.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

aux intentions derrière les messages, à l'étendue du partage et à ce que tous les jeunes impliqués soient rencontrés et que les cellulaires contenant des images soient confisqués. Je dois aussi faire attention à l'intention derrière la situation, impliquer la direction et demander de l'aide au besoin.